

Ils se serrent les coudes

« Le commerce de proximité, ce n'est pas du passé, c'est l'avenir », affirme Bernard Baudy, vice-président de la CCI Essonne (CCIE) en charge du commerce, devant des représentants d'unions commerciales réunis, lundi 2 février, à la Chambre. Limitation des déplacements, vieillissement de la population... Les arguments valables ne manquent pas. Ce jour-là, la CCIE a souhaité réunir les représentants de commerçants pour leur présenter ses actions et mettre l'accent sur la nécessité de se regrouper pour être plus forts. A ce titre, la Fédération essonnoise des associations d'artisans et de commerçants (Fedac), créée avec le soutien de la CCI en mai dernier,

était présente avec son président Didier Desnus.

Un CE pour les commerçants

« Notre rôle n'est pas de se substituer aux unions commerciales mais de les renforcer dans leur commune », a insisté le président de la Fedac. A ce jour, elle compte dans ses rangs quinze associations locales de commerçants, soit environ 800 commerces pour 2 000 salariés. Dès sa première année de fonctionnement, la Fedac a lancé pour ses adhérents l'offre CAP : moyennant 12 euros par an et par salarié, ce dispositif offre des réductions sur des activités culturelles et de loisirs. Autrement dit, une sorte de comité d'entreprise (CE) pour les commerçants. Cette année, d'autres projets sont sur les tablettes. Il est notamment question de proposer, d'ici la fin 2009, des bons d'achat aux entreprises pour leurs salariés à dépenser dans les commerces membres des unions commerciales adhérentes à la Fedac. Des actions de communication à l'échelle du département sont également envisagées.

Quant à la CCI Essonne, elle a attribué en 2008,

avec le Conseil général, 100 000 euros pour financer quatorze projets d'unions commerciales. Organisation d'un marché artisanal, création d'un guide des commerçants, les projets sont variés. Le dispositif de soutien financier Dynamicité a connu plusieurs changements l'an dernier, dans un souci de simplification. De plus, le plafond pour exiger un deuxième devis aux unions commerciales qui montent un projet a été fixé à 4 000 euros, contre 1 000 euros auparavant. Ce qui signifie que, dans la plupart des cas, il n'est plus nécessaire de présenter un devis contradictoire. Le plafond des aides reste fixé à 10 000 euros, ou plus dans le cas de projets communs à trois associations de commerçants réparties sur deux villes au moins. Enfin, le 23 mars prochain, la CCIE organisera une journée d'information sur le développement durable, facteur d'attractivité pour les commerces de proximité.

I.O.F.

• **La Fedac est hébergée à la CCI Essonne, 2, cours Monseigneur-Roméro, BP 135, 91004 evry Cedex.**
Tél. : 01.60.79.94.50. Didier Desnus, son président, au 06.09.10.43.69. E-mail : didierdesnus@orange.fr. Internet : www.fedac91.org



Didier Desnus, le président de la Fédération essonnoise des associations d'artisans et de commerçants